

Pour publication immédiate

### INTERDICTION TOTALE DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT ET DES FEUX D'ARTIFICE

**Estérel, le 5 juin 2023** — Votre Conseil municipal tient à vous rappeler que, selon un récent communiqué du gouvernement du Québec, **l'interdiction totale de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité est élargie à l'ensemble du territoire québécois.** Plus de 156 incendies sont présentement actifs au Québec. Un feu de forêt a même été combattu sur notre territoire la semaine dernière<sup>1</sup>.

Nous aimerions donc en tout respect vous rappeler qu'il est complètement insensé et irresponsable d'allumer un feu de camp ou des feux d'artifice dans les circonstances.



Photo 1 : Incendie de forêt le 2 juin 2023 à Estérel

Notre Service de protection a récupéré samedi un engin pyrotechnique<sup>2</sup> qui aurait été lancé à partir de l'avenue de Blois. Nous sommes bouleversés par l'inconscience d'un tel geste. Nous demandons donc aux résidents du secteur de bien vouloir vérifier leurs caméras de sécurité pour que nous puissions identifier le ou les coupable(s) afin qu'ils soient rencontrés par le Service de sécurité incendie.

Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir respecter les restrictions en vigueur.



Photo 2 : Engin pyrotechnique récupéré sur l'avenue de Blois

– 30 –

Source et information :  
Frank Pappas, Maire  
Ville d'Estérel  
450 228-3232